

Paris, le 12 mai 2009

## Prime de rendement : acompte juin 2009 pour tous sauf nouveaux cadres C

Comme tous les ans, les agents percevront en juin l'acompte de 50% sur la prime de rendement 2009. La valeur du point suit celle de l'indice de traitement, en conséquence, elle passe de 38,91€ au titre de 2008 à 39,03€ pour 2009.

Les bénéficiaires sont :

- Les agents titulaires (sauf les conservateurs des hypothèques), les inspecteurs-élèves, les contrôleurs-stagiaires, techniciens-géomètres stagiaires (pendant toute la durée de la formation pour les internes et pendant la seule formation pratique pour les externes).
- Les agents du cadre C stagiaires dès leur entrée dans l'Administration, sauf pour les recrutements du 2 juin 2009 qui verront cet acompte payé en janvier 2009.

Le SNUI revendique pour ces agents aux revenus modestes en phase d'installation que cet acompte qui représente environ 120€ nets, leur soit versé fin juin ou à défaut dans les plus brefs délais. Le SNUI a adressé au Directeur Général un courrier demandant que ces agents bénéficient au plus tôt de cet acompte.

### LE BAREME DE LA PRIME DE RENDEMENT 2009

CATEGORIES	Nbre de points Province	Nbre de points IDF	Prime Province	Prime Ile de France
AA et AT 2ème classe Echelle 3	41	43	1600,23	1678,29
AA et AT 1ème classe Echelle 4	42	44	1639,26	1717,32
AAP et ATP 1ère et 2ème classe Echelles 5 et 6	44	46	1717,32	1795,38
Contrôleur de 2ème classe du 1er au 7ème échelon, Techniciens-géomètres du 1er au 5ème éch.	59	62	2302,77	2419,86
Contrôleur de 1ère classe, Contrôleur de 2ème classe de 8ème éch. et au dessus, Technicien -géomètre de 6ème échelon	65	69	2536,95	2693,07
Contrôleur Principal, Géomètre principal et Géomètre	74	78	2888,22	3044,34
Inspecteur 1er au 7ème échelon	104	110	4059,12	4293,30
Inspecteur 8ème au 10ème échelon	127	135	4956,81	5269,05
Inspecteur départemental de 3ème classe de fin de carrière et Inspecteurs 11ème et 12ème échelons	151	160	5893,53	6244,80
Inspecteur départemental de 1ère classe, de 2ème classe et de 3ème classe filière "expertise"	159	169	6205,77	6596,07
Inspecteur départemental de 1ère classe, de 2ème classe et de 3ème classe filière "chef de service"	173	183	6752,19	7142,49
chef des services comptables des 3èmes et 4èmes catégories	173	183	6752,19	7142,49
Inspecteur principal de 2ème classe	159	169	6205,77	6596,07
Directeur divisionnaire de fin de carrière, Inspecteur principal de 1ère classe (1)	185	196	7220,55	7649,88
Chef de service comptable de 1ère et 2ème catégories	189	200	7376,67	7806,00
Directeur divisionnaire (1)	189	200	7376,67	7806,00
Directeur départemental (1)	194	206	7571,82	8040,18
Chef des services fiscaux de classe normale (1)	228	242	8898,84	9445,26
Chef des services fiscaux de classe fonctionnelle (1)	250	266	9757,50	10381,98
Délégué interrégional (1)	276	292	10772,28	11396,76

(1) agents concernés par le plafonnement de la prime de rendement afférent à l'indice sommital du grade